

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 36 (1907)
Heft: 20

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. De combien la surface d'un carré de 14,5 m. de côté est-elle plus grande que celle d'un rectangle de 17 m. de long sur 8,4 m. de large ? — Rép. 67,45 m².

1. Dans une entreprise, A a versé 17 500 fr. et B 29 000 fr. Le bénéfice net étant de 9672 fr. on demande combien cela fait % et quelle part du bénéfice reçoit chaque associé, proportionnellement à sa mise de fonds. — Rép. 20,8 % 3640 fr. et 6032 fr.

(Communiqué par A. P.)

ÉCHOS DE LA PRESSE

Dans le dernier numéro de l'*Ecole nationale*, M. A. Jottay s'élève contre la *correction par échange des cahiers*. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Il est de toute nécessité de fournir des images visuelles précises et exactes aux élèves et de leur épargner toute image visuelle inexacte, c'est-à-dire la vue de tout mot mal orthographié. Conséquemment, il faut éviter de placer sous les yeux d'un élève les fautes d'orthographe usuelle faites par un condisciple. Sans doute, l'image visuelle défectueuse est corrigée immédiatement par la vue du mot correctement orthographié, mais il n'en est pas moins vrai que cette image laisse une impression sur le cerveau, impression qui reste et qui, par la suite, lorsqu'il s'agira d'orthographier à nouveau le même mot, se présentera à l'esprit en même temps que l'image exacte ; dès lors, le doute surgira entre les deux hypothèses et souvent le choix ne se fixera pas sur l'image exacte mais bien sur la défectueuse. Et voilà que le souvenir visuel mauvais se renforce d'un souvenir graphique non moins erroné.

Il faudra alors de nombreux exercices subséquents pour faire prédominer victorieusement le souvenir exact sur l'image fautive. Pour peu que les fautes soient nombreuses, et elles le sont souvent, la dictée ainsi comprise, au lieu d'améliorer l'orthographe des élèves, la leur fera perdre complètement. D'ailleurs, n'entendons-nous pas tous les jours nos collègues plus âgés se plaindre de la difficulté avec laquelle ils orthographient eux-mêmes les textes les plus élémentaires ; à tout instant, ils doivent recourir au dictionnaire. Et s'il s'agit de la correction des devoirs de leurs élèves, leurs hésitations ne sont-elles pas plus fréquentes encore ? Ainsi donc, après avoir enseigné l'orthographe pendant toute sa vie, l'instituteur en arrive lui-même à n'en plus avoir ! Pourquoi ? Mais uniquement parce qu'il s'est glissé dans son esprit, à côté des images exactes acquises au cours de ses études et de

ses lectures, les images erronées qu'il a dû corriger au cours de sa carrière. On le voit, la théorie appuyée sur le raisonnement rejette absolument l'échange des cahiers ; elle exige, au contraire, que les fautes soient corrigées par leur auteur et uniquement par lui. »

Nous savons que M. Lafontaine a, dans un article intitulé : *Dictées*, préconisé le procédé condamné aujourd'hui par M. A. Jottay. Il est donc probable que nous pourrions faire entendre prochainement à nos lecteurs le son d'une autre cloche.

*
* *

Le Bulletin départemental de la Lozère s'élève avec raison contre la déplorable habitude qu'ont certains maîtres d'obliger les enfants à rester en retenue pendant qu'on procède au balayage de la classe.

« Le moindre inconvénient de la présence de ces enfants, dit-il, est de gêner les personnes chargées des travaux de propreté, et, par conséquent, de nuire à la bonne exécution de ces travaux. Mais, ce qui est plus grave, c'est que les enfants occupés à leur besogne demeurent exposés aux courants d'air, aux poussières ou à l'humidité et se trouvent ainsi en danger d'attraper rhumes, gripes, bronchites et autres affections. Une habitude aussi contraire aux règles essentielles de l'hygiène doit disparaître complètement de nos écoles. La santé des enfants doit primer toute autre considération. »

CORRESPONDANCE

Des bords du lac de Seedorf, le 4 décembre 1907.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Quoique le monde de la science et de la politique n'ait pas envoyé ses reporters, ne serait-il pas juste de toucher deux mots de notre petite conférence régionale du 2 décembre ? Je le crois, d'autant plus que la séance aura laissé des souvenirs aussi agréables que fructueux dans l'esprit des participants. Donc, nous étions convoqués pour 1 ½ heure à l'école des garçons d'Autigny.

A midi, le soleil luit radieux. Il fait oublier le brouillard de la matinée et nous marchons le cœur allègre ; il fait si bon ! A la hauteur de Lenthigny, nous respirons un instant pour admirer le superbe paysage qui se déroule à nos pieds. Dans la demi-brume automnale, les villages s'égrènent gracieux, jusqu'au pied du Jura sombre, où la neige n'a osé